

Copropriété et Formation, Institut de formation professionnelle de l'ARC,

N° déclaration d'activité 11 75 42506 75 – SIRET 490 149 317 00011



Comprendre et intervenir dans les copropriétés :

Comprendre les dynamiques, les fragilités, savoir diagnostiquer, orienter et accompagner.

Objectifs :

Deux journées de formation et d'échanges pour approfondir et mettre à jour ses connaissances sur le fonctionnement et les dysfonctionnements des copropriétés :

- ◆ Mise à jour sur les règles qui régissent le fonctionnement des copropriétés ; acquisition de références fiables ;
- ◆ Savoir identifier les situation de fragilité, et les diagnostiquer rapidement ;
- ◆ Pouvoir orienter les copropriétaires vers les dispositifs de droit commun ou mettre en place des outils d'intervention précoce ;

Deux modules de formation complémentaires :

- ⇒ **Module général (N°1)** : "Les clefs de la copropriété pour les collectivités : Comprendre les dynamiques et la réalité du fonctionnement des copropriétés"
- ⇒ **Module spécifique (N°2)** : "L'intervention dans les copropriétés fragiles ou en difficulté"

Lieu de Formation

25, rue Joseph Python,
75020 Paris

Dates

Module N°1 :
Le jeudi 23 mai

Module N°2 :
Le jeudi 6 juin

Tarif

210 € / jour / personne

360 € pour les 2 modules

*Prix nets incluant les documents ;
organisme non soumis à la TVA*

Des documents ciblés inclus dans la formation :

- ✓ Guide « **Traiter les copropriétés fragiles ou en difficulté : Comment prévenir, agir et guérir** » ;
- ✓ Documents simples de synthèse sur le fonctionnement de la copropriété ;
- ✓ Exemples de documents comptables de copropriétés pour accompagner les exercices pratiques d'analyse des situations

INSCRIPTION

Nom / Prénom :

Fonction :

Structure (raison sociale) :

Email :

tel :

Contact :

Estelle BARON, 01 40 30 12 82, formations@unarc.asso.fr

Public concerné

- ◆ Agents des agglomérations et des collectivités en charge

logement, services juridiques, etc. ;
- ◆ venants pour le compte des collectivités ;
- ◆ Etc.

Programme prévisionnel des deux journées de formation

Module N°1 : Les clefs de la copropriété

Comprendre les dynamiques et la réalité du fonctionnement des copropriétés

- ⇒ Présentation de ce que recouvre **la notion copropriété** :
ASL, AFUL, etc. Syndicats secondaires et principaux.
- ⇒ **Les textes principaux** qui régissent la copropriété, **Le règlement de copropriété et la loi**.
- ⇒ Le **fonctionnement théorique de la copropriété** ; rôle, pouvoir et limite de pouvoirs des acteurs :
syndic, conseil syndical, et assemblée générale.
: les principaux décalages entre la loi et la réalité
- ⇒ **Qui sont les syndics aujourd'hui ?** Pourquoi est-il si difficile de contrôler les syndics professionnels ? : pouvoir réel ; organisation et dysfonctionnements. Point sur la gestion non professionnelle et les syndics judiciaires.
- ⇒ **Les conseils syndicaux** ; dysfonctionnements éventuels ; rapport
conseils syndicaux / syndic
- ⇒ **Les assemblées générales** « vues de l'intérieur » : une fausse démocratie ? ; les « inconduites » de
réunion ; les décisions impossibles.
: comment les comprendre sans être spécialiste ?
- ⇒ Comment analyser la « : les différents types de copropriétés et de
copropriétaires (parcours et stratégies), de conseils syndicaux, et de syndics.
- ⇒ Comment analyser les **dynamiques** positives/ négatives.
- ⇒ Comment analyser les grandes lignes de la «

IV. Les problèmes de la prise de décision en copropriété

?

en difficulté

I.

- ⇒ **Le repérage des situations fragiles : Comprendre les principaux dysfonctionnements en copropriété.**
Les signes de fragilité à connaître :
;
commerces, etc. ;
- ⇒ **Comment** les situations fragiles peuvent basculer vers les réelles difficultés ? comment se met en place
le cercle de dégradation des copropriétés
spirale de dégradation.

II. Comment intervenir en copropriété ?

- ⇒ **Les différentes logiques d'intervention.**
- ⇒ **Copropriétés fragiles** : les actions préventives et précoces à la portée des collectivités territoriales ;
- ⇒ **Les actions curatives pour les copropriétés en difficulté** : les limites de ces procédures et outils complémentaires à connaître :